

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des avions...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

PUBLIC CONCERNE

- Exclusivement pour les élèves de 3<sup>e</sup>.

Pour une entrée en 1<sup>re</sup> Pro (hors montée pédagogique), prendre contact avec l'établissements d'accueil. Ce niveau est réservé aux élèves de 2<sup>de</sup> GT issus de l'académie répondant aux exigences de la formation.

CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :


- la convergence des avis des équipes éducatives,
- les résultats scolaires notamment dans les disciplines anglais et mathématiques,
- l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (assiduité, comportement...), et d'un entretien organisé au sein de l'établissement d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Avant le  
1<sup>er</sup> avril

**Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil**

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

 Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre le **récépissé de la demande faite sur internet**.

A partir du  
13 mai

**À réception des avis**

- Confirmer le choix pour les élèves admis en :
  - 2<sup>de</sup> pro saisie du vœu via le téléservice affection (TSA)
  - 1<sup>re</sup> pro saisie du vœu dans Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le  
1<sup>er</sup> avril

**Information et recensement des élèves**

- Informer les représentants légaux sur la procédure spécifique d'admission
- Remettre un dossier de candidature aux élèves intéressés

**Constitution du dossier de candidature**

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

**Modalités d'organisation des entretiens** (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Mettre à disposition un poste de travail avec accès internet au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de participer à l'entretien en distanciel, le cas échéant.

À partir du  
13 mai

**Réception des avis**

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu correspondant et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

### Étude des dossiers

- Convoquer les élèves à un entretien afin de vérifier la motivation, la connaissance et la compréhension des spécificités de la formation.

Jusqu'au  
13 mai

### Modalités d'organisation des entretiens

- Prévoir une organisation adaptée en fonction du contexte sanitaire (présentiel ou distanciel).

### Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « Réservés ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le  
20 mai  
dernier délai

### Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel – Onglet 2<sup>de</sup> – Onglet 1<sup>re</sup>)

- Envoyer la liste des candidats retenus avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

À partir du  
25 mai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » uniquement pour les élèves formulant un vœu en 2<sup>de</sup> pro métiers de l'aéronautique. Sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit l'affectation de l'élève que si le vœu concerné est positionné en rang 1.

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée de la campagne 2022.